

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs**  
**Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 26/2022**

---

<b>TITRE :</b>	<b>Plan de réforme nationale de la sécurité communautaire : soutien politique et ressources</b>
<b>OBJET :</b>	Services de police
<b>PROPOSEUR(E) :</b>	Angela Levasseur, Cheffe, nation crie de Nisichawayasihk, Man.
<b>COPROPOSEUR(E) :</b>	Kevin Hart, mandataire, Première Nation de Little Grand Rapids, Man.
<b>DÉCISION :</b>	Adoptée; 1 abstention

---

### ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 4 : Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes;
  - ii. Article 34 : Les peuples autochtones ont le droit de promouvoir, de développer et de conserver leurs structures institutionnelles et leurs coutumes, spiritualité, traditions, procédures ou pratiques particulières et, lorsqu'ils existent, leurs systèmes ou coutumes juridiques, en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme;
  - iii. Article 39 : Les peuples autochtones ont le droit d'avoir accès à une assistance financière et technique, de la part des États et dans le cadre de la coopération internationale, pour jouir des droits énoncés dans la présente Déclaration.
- B. La récente tragédie survenue dans la nation crie de James Smith et l'épidémie de suicides, de problèmes de sécurité publique et de cas de toxicomanie auxquels font actuellement face les Premières Nations illustrent bien la nécessité de prendre des mesures massives, éclairées et significatives de la part des Premières Nations pour

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**

---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**26 – 2022**  
Page 1 of 3

assurer la sécurité, le maintien de l'ordre et la santé des Premières Nations et de leurs citoyens.

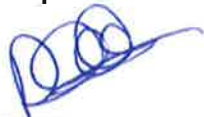
- C. Partout au Canada, les Premières Nations demandent la création d'un plan pragmatique et efficace pour assurer la sécurité, le maintien de l'ordre et le mieux-être, où que l'on soit.
- D. Les Premières Nations ont un besoin urgent de ressources, de personnel et d'installations, notamment des centres de services de police, des lieux sécurisés, des centres de santé, des infrastructures de loisirs, des installations de traitement de la toxicomanie et des logements d'urgence.
- E. Les Premières Nations-en-Assemblée soutiennent ces investissements dans les infrastructures et d'autres soutiens communautaires pour répondre à ces préoccupations en matière de sécurité, de maintien de l'ordre et de santé.

**POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :**

- 1. Demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de soutenir les solutions dirigées par les Premières Nations pour réagir contre l'épidémie de suicides, de problèmes de sécurité publique et de cas de toxicomanie auxquels font face les Premières Nations et leurs citoyens.
- 2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander et de trouver des ressources appropriées pour :
  - a. S'engager dans des activités ou réaliser des activités menant à la création et à la mise en œuvre d'un *Plan de réforme de la sécurité communautaire nationale*, destiné à être présenté aux Premières Nations-en-Assemblée, qui consisterait à évaluer la nécessité de fournir des ressources et des soutiens aux Premières Nations pour assurer la sécurité communautaire, le maintien de l'ordre et le mieux-être, où que l'on soit;
  - b. Soutenir la mise sur pied d'un Comité des Chefs sur la sécurité communautaire, qui fournirait des conseils et des directives pour la préparation et le lancement d'un sondage national destiné aux Premières Nations, qui permettrait d'évaluer les priorités de celles-ci dans leurs besoins en matière de bien-être communautaire, de sécurité et de maintien de l'ordre et dont les résultats serviraient à la préparation du *Plan national de réforme de la sécurité communautaire*.
- 3. Ordonnent que le Comité des Chefs sur la sécurité communautaire soit composé d'un(e) (1) Chef(fe) représentant chaque région de l'APN, à être nommé(e) en collaboration avec des Chefs, d'anciens membres de la GRC et des travailleurs de la justice.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

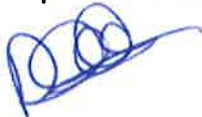
**Assemblée extraordinaire des Chefs  
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 26/2022**

4. Enjoignent au Comité des Chefs sur la sécurité communautaire de présenter un rapport aux Premières Nations-en-Assemblée sur les progrès accomplis, tels que des indicateurs montrant les avancées réalisées, des sources de financement et les priorités de l'ensemble des Premières Nations.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**26 – 2022**  
*Page 3 of 3*